

POS Secteur Centre - Changement de support POS et mise à jour du Plan - Modification et suppression d'emplacements réservés

M. LE MAIRE, Rapporteur : La modification apportée au POS secteur Centre est l'occasion de faire évoluer le document POS vers un nouveau support informatisé.

Cette évolution du support «calque» traditionnel vers un support informatisé **intégrera également la mise à jour du POS** en l'expurgeant des éléments désormais obso- lètes et sans fondement :

* les emplacements réservés n° 4, destinés à la réalisation de la nouvelle école de l'Arsenal - impasse Granvelle, et n° 1 voué à la réalisation du tunnel sous la Citadelle et à ses accès faubourg Rivotte et faubourg Tarragnoz ont été réalisés, ils peuvent donc disparaître ;

* les emplacements réservés n° 13, pour cheminement piéton entre la place du 8 septembre et la rue des Granges (**ce passage a été fermé en accord avec la Ville depuis plusieurs années**), et n° 19, pour cheminement piéton en prolongement de la rue de la Raye, sont tombés en désuétude, ils peuvent être supprimés ;

* l'emprise de l'emplacement réservé n° 29, pour alignement partiel avenue de la Gare d'Eau, a évolué, il doit être modifié.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les modifications et suppressions d'emplacements réservés nécessaires à la mise à jour du POS secteur Centre,

- prendre acte du changement formel du document graphique du POS Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 31 mai 2000.